

80.123

Chroniques Municipales de Bourdon

Numéro 1

JUIN 2015

« S'engager, agir pour tous »



MAIRIE
CANTON DE AILLY-SUR-SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
DEPARTEMENT DE LA SOMME

Sommaire

P03 | A LA UNE

◆ 80.123

P04 | LE CONSEIL MUNICIPAL

- ◆ Les Elus
- ◆ Commissions
- ◆ CCAS
- ◆ Les employés communaux
- ◆ Les Bénévoles

P06 | ADMINISTRATION COMMUNALE

- ◆ Etat Civil - Démarches
- ◆ Election
- ◆ Urbanisme
- ◆ Nombre d'habitants
- ◆ Nouveaux habitants
- ◆ Naissances
- ◆ Mariage
- ◆ Décès

P10 | ADMINISTRATION INTERCOMMUNALE

- ◆ CCOA
- ◆ SIVU
- ◆ SIAEP
- ◆ FDE 80
- ◆ TRINOVAL

P12 | VIE ASSOCIATIVE

- ◆ Présentation des Associations

P14 | VIE LOCALE

- ◆ Manifestations communales
- ◆ Projets : Réalisations - Travaux en cours - Aménagement
- ◆ Environnement : Réseau pluvial
- ◆ Coups de projecteur
- ◆ Réglementations : rappel

P29 | INFOS PRATIQUES

- ◆ Adresses & Numéros utiles
- ◆ Site internet communal
- ◆ Les marchés de Flixecourt et Hangest
- ◆ SNCF - BUS
- ◆ Horaires mairie & infos
- ◆ Ramassage d'ordures & déchetterie
- ◆ Ecole de rattachement



Mesdames, Messieurs,

Bourdon est sans aucun doute un beau village de Picardie. Il nous faut conjuguer nos efforts pour un développement maîtrisé, une préservation de l'environnement afin de permettre à tous de bénéficier d'une vraie qualité de vie.

Le bien vivre ensemble passe par le respect de tous.

Notre commune se décompose en deux territoires différents : une partie située dans la vallée de la Somme et son canal, entourés de ses marais et pâturages aux activités de loisirs diverses - chasse, pêche, ballades... Nous y trouvons des sites remarquables et préservés tels le Marais des Cavins et le Marais du Château avec une faune et une flore très intéressantes.

Puis bien délimitée par le larris au pied du grand cimetière militaire, une seconde partie dédiée à l'agriculture moderne pour une production alimentaire nécessaire à la vie de tous.

Je tiens à remercier les membres du Conseil Municipal qui se sont beaucoup investis pour la réalisation de ce journal communal annuel le « 80.123 » ainsi que pour le nouveau site internet : <http://ville-bourdon.fr>.

Ces outils sont mis à votre disposition afin que vous puissiez accéder facilement et en toutes circonstances aux informations qui vous sont utiles.

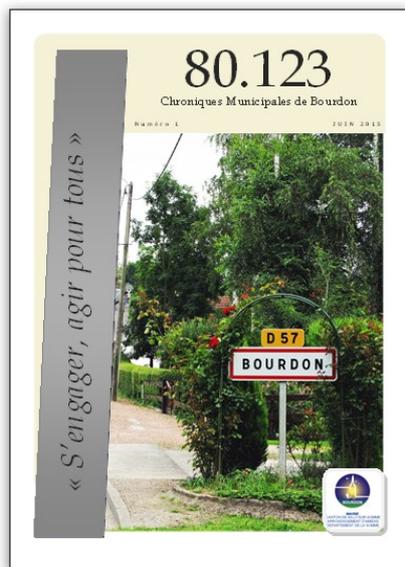
La vitalité de Bourdon est le résultat de l'engagement permanent de chacun pour l'intérêt général et le bien-être de tous.

Bien à vous.



Alain DUPUIS
Maire

80.123



*P*ourquoi 80.123 ?

80 : ... de notre département de la Somme

123 : ... du code administratif de la commune de Bourdon dans le département

Ce journal est naît de la volonté de . . .

- *C*OMMUNIQUER

Informers les habitants des actions mises en œuvre par les élus pour la commune.

- *R*ASSEMBLER

Créer un lien concret de communication entre tous les habitants et leurs élus

- *P*ARTAGER

Participer à la construction d'une identité commune au sein de Bourdon

. . . Ce premier numéro reprend les événements depuis l'élection de votre Conseil Municipal et retrace les moments forts de la vie Communale de l'année 2014.

Bonne lecture !

LES ELUS



De gauche à droite : Anthony DELASSUS, 3ème Adjoint - Isabelle COLOMBIN - Jérémy BEURAIN - Alain DUPUIS, Maire - Anaïs COLOMBIN - Véronique MONCOMBLE - Franck PIETERS, 1er Adjoint - Georges LECOCQ - Marie-Line PRUDHOMME, 2ème Adjoint - Virginie BOUCHER - Benoît DEPOORTER

COMMISSIONS

COMMISSIONS - SYNDICATS	Dupuis A.	Pieters F.	Prudhomme M.L.	Delassus A.	Colombin I.	Lecocq G.	Moncombe V.	Deporter B.	Beurain J.	Colombin A.
Batiments communaux / Eglise / Cimetière	X	X	X	X		X			X	X
Environnement / Assainissement / Champs et	X	X					X			X
Urbanisme / Voirie / Chemin / Eclairage Public	X	X		X		X		X	X	X
S I A E P		X		X		X				
Impôts	X	X	X		X			X	X	
Finances / Budget	X	X	X	X			X			
Communication Municipale	X	X	X	X	X			X		
Fêtes et cérémonies	X		X		X		X	X	X	X
Jeunesse - Sport - Culture et Loisirs	X	X	X	X			X	X	X	
Aide aux mères de famille			T							S
CCAS	X		X	X	X		X			
SIVU			S	T						
Commission Marchés Publics et appels d'offres	X	T	T		S		S			T
Trinival		T				S				
Syndicat intercommunal CAT Flixecourt		T		T						
F D E/Délégués de secteur	T			S		T		S		
CCOA	T	S								
Syndicat Intercommunal Scolaire Flixecourt	T	S					T			
Ecole d'Hangest	X							X	X	
Gendarmerie - Communauté de Brigades	X					X				

T : Titulaire S : Suppléant X : Membres

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Président : *Alain DUPUIS*

Les Conseillers Municipaux membres du CCAS :

- ◆ *Isabelle COLOMBIN*
- ◆ *Anthony DELASSUS*
- ◆ *Véronique MONCOMBLE*
- ◆ *Marie-Line PRUDHOMME*

Et 4 membres extérieurs,
habitants de la Commune

Le CCAS a pour vocation l'aide aux personnes dans le besoin en situation d'urgence.

Le rôle du CCAS est également d'orienter sur les différents organismes sociaux qui peuvent prendre en charge et aider à monter des dossiers spécifiques tel que celui du surendettement

LES EMPLOYES COMMUNAUX



Christine SAINT
Secrétaire de Mairie



Joao MENDES
Employé Technique



Frédéric LAURIN
Employé Technique

LES BENEVOLES

Commission
Fêtes et Cérémonies



Jézabel BEURAIN

Bibliothèque Municipale



Justine TOURNEUR



Anne PIETERS



Brigitte LAMOURY

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUB

INSCRIPTION SUR LA LISTE
ÉLECTORALE

ST UN DRO

ÉLEC

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



La révision annuelle de la liste électorale prévue par le code électoral a lieu à partir du 1er septembre, de chaque année.

Les demandes d'inscription sur la liste sont reçues jusqu'au 31 décembre de l'année en cours (dernier délai).

Présentation en Mairie
muni de :

- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Pièce d'identité

DEMANDE DE PASSEPORT



Depuis la mise en œuvre du passeport biométrique, la commune de Bourdon n'est plus habilitée pour recevoir les demandes.

Il faut désormais s'adresser à la mairie de Flixecourt, ou directement à la Préfecture.



URBANISME

JE VEUX FAIRE DES TRAVAUX , QUELLES FORMALITES...

Je veux faire des travaux à l'intérieur. Dois-je demander une autorisation ?

OUI dans les cas suivants :

- en secteur sauvegardé
- dans un immeuble classé monument historique
- dans un immeuble adossé à un monument historique classé
- dans un immeuble « inscrit » au titre des monuments historiques

SINON, dans les cas courants, les travaux intérieurs ne doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation **que lorsqu'ils cumulent** une modification de la structure de l'immeuble et un changement de destination (exemple : reprise en sous-œuvre d'un mur porteur intérieur + transformation d'une habitation en local commercial). Dans ce cas là, c'est une demande de permis de construire qu'il faudra déposer en mairie.

Dans quelles situations dois-je déposer une demande de permis de construire ?

L'obtention d'un permis de construire est un préalable à :

- tous travaux de construction neuve ou d'extension supérieure à 20m² de SHON (surface hors œuvre nette)
- tout changement de destination d'un local (même si les travaux n'entraînent pas de création de surface SHON ; dès lors que ce changement s'accompagne d'une modification de la structure de l'immeuble.
- Toute intervention sur un monument historique inscrit.

Dans quel cas dois-je déposer un demande pour un permis de démolir ?

Les travaux de démolition peuvent faire disparaître une construction et/ou des éléments architecturaux intéressants. Avant toute démolition, même partielle, il est nécessaire d'obtenir un permis de démolir.

Dans quels cas une déclaration préalable est-elle nécessaire ?

- Pour une construction de moins de 20m² de SHON
- pour toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment existant (façade, toiture, clôture) y compris les ravalements, remise en peinture, changement de menuiseries.
- Pour tout changement de destination sans modification de la façade ni de la structure du bâtiment existant

Où doit-on déposer une demande pour un permis de construire ou de démolir, permis d'aménager, une déclaration de travaux ?

Il faut déposer le dossier de demande **à la mairie** (service de l'urbanisme) de la commune **où se situent les travaux**, qui le communiquera ensuite aux différents services concernés.

Tout dossier déposé en mairie reçoit un numéro communiqué à tous les services qui l'instruisent. Ce numéro d'enregistrement permet d'avoir des renseignements sur l'état d'avancement de l'instruction.

Il est nécessaire d'avoir obtenu l'autorisation (arrêté) délivrée par le maire ou le préfet pour commencer les travaux.

En cas de travaux réalisés sans autorisation ou non conformes à l'arrêté, un procès-verbal d'infraction sera rédigé et envoyé au Tribunal de Grande Instance.

Autres formalités :
 Portail de l'Administration française
<http://www.service-public.fr>
 Site de Bourdon
<http://ville-bourdon.fr>

LE NOMBRE D'HABITANTS

**LA COMMUNE DE BOURDON
COMPTE AUJOURD'HUI EN 2015,
388 HABITANTS**

LES NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue

*M. MAZE A.
M. et Mme DELAMOTTE
M. et Mme VERDEZ
M. et Mme ROBERT
M. et Mme LERICHE
M. et Mme DE SAINTE MARESVILLE
M. CHRETIEN
M. et Mme HUNAUT
Mme MAZE C.
M. et Mme MAUROY
M. et Mme ROUMMANI
M. et Mme LEBLANC
M. et Mme LARCHER*

LES NAISSANCES

*Agathe GREVIN - 26/03/2014
Léon RASSE - 17/05/2014
Liam PONT - 03/06/2014
Théo LECLERC - 21/08/2014
Léo PYCKE - 08/12/2014*

MARIAGE

*GANGEMI Frédéric
&
DUPREUIL Béatrice
21/03/2014*

DECES

*Monsieur LIPPERT Paul
16/02/2014
Madame PORET Denyse
09/12/2014*

Bourdon prend de la hauteur...





**COMMUNAUTE DE
COMMUNES OUEST AMIENS**

« C.C.O.A »

Rue du Marais
80310 PICQUIGNY

Site internet : <http://ccoa.eu/>

Président : Monsieur Philippe FRANCOIS
6 Vice-Présidents

Représentants communales :
Monsieur Alain DUPUIS, Monsieur Franck PIETERS

La Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale. En début de mandat les conseils municipaux de chaque commune élisent les délégués titulaires et suppléants qui siégeront au conseil de communauté. Ce sont les délégués titulaires qui élisent le président, les vice-présidents et les autres membres du bureau. Ces derniers auront la charge de préparer et d'exécuter les décisions du conseil de communauté. Sur 18 communes : 36 délégués titulaires; 18 membres du bureau; 29 suppléants.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION
UNIQUE
« S I V U »**

118 Rue du Marais
80310 PICQUIGNY

Président : Monsieur Patrick GAILLARD
Vice-Présidente : Madame Ludivine POIRET
Secrétaire : Monsieur Anthony DELASSUS
Représentants communales :
Monsieur Anthony DELASSUS
Madame Marie-Line PRUDHOMME

Le Syndicat Intercommunal a pour vocation de gérer les voiries communales de l'ancien canton de Picquigny et de quelques communes avoisinantes.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
« S I A E P »**

Rue du Jeu de Paume
80310 YZEUX

Président : Monsieur Jean-Marie LEBLANC
Vice-Présidents : Monsieur Bertrand BLAIZEL
Monsieur Franck PIETERS
Représentants communales : Messieurs Franck PIETERS,
Anthony DELASSUS et Georges LECOCQ

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable assure l'alimentation, le traitement et la distribution de l'eau potable, dans les communes : Bourdon, Le Mesge, Soues, Yzeux, Hangest Sur Somme et Crouy St Pierre.



**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE
DE LA SOMME
« FDE »**

2, rue du Capitaine Némo
Pôle Jules Verne
80440 BOVES

Président : Monsieur Jean-Claude MORGAND
Délégués de la commune de Bourdon :
Messieurs Alain DUPUIS et Georges LECOCQ

Compétences de la FDE :

- ◆ Distribution de gaz
- ◆ L'éclairage public, les illuminations et la signalisation lumineuse
- ◆ Les communications électroniques
- ◆ La maîtrise de la demande en énergie sur le patrimoine public communal
- ◆ Les réseaux de chaleur
- ◆ Les systèmes d'informations géographiques
- ◆ Infrastructures de charge des véhicules électriques



TRINOVAL

Chemin Rural N°3
80640 THIEULLOY L'ABBAYE

Président : Monsieur Jean-Claude BILLOT
Vice-Président : Monsieur Bertrand BLAIZEL
Représentants communales :
Messieurs Franck PIETERS et Georges LECOCQ

Collecte, Ramassage et Tri sélectif des déchets.

Déchetterie de La Chaussée-Tirancourt.

PRESENTATION DES ASSOCIATIONS



LES AMIS DU PETIT MARAIS

La hutte communale louée par adjudication notariée à la bougie en la mairie de BOURDON en 1998 se constitue en association loi 1901 déclarée en Préfecture.

Le bail a été renouvelé en date du 24/11/2007 avec priorité de renouvellement de la location à l'association d'habitants « Les amis du petit marais » en vertu de délibérations de conseil municipal et comme inscrit au bail notarié.

Le bureau est ainsi constitué :

Président : BLIN Philippe

Trésorier : TRAUILLÉ Eric

Secrétaire : PAUCHET Reynald

L'occupation de la hutte est répartie en 7 nuits à travers diverses équipes soudées et stables depuis de nombreuses années ce qui offre le grand avantage de la convivialité car tous les utilisateurs se connaissent depuis longtemps.

Une assemblée générale annuelle a lieu en son siège social (Mairie de Bourdon) où la commune est présente par le biais du Maire et/ou d'un représentant du conseil.

Un pot de l'amitié offert par l'association clôture cet instant convivial qui permet de regrouper tous les utilisateurs.

Le bail est acté pour la pêche et la chasse sur la parcelle louée à la commune mais l'association regrette l'impossibilité de pouvoir pêcher car les étangs s'ensavent irrémédiablement et il n'y a plus de profondeur d'eau. L'étang communal ne comporte plus en moyenne que 50 cm d'eau et de nombreuses zones sont impraticables en barque avec risque d'échouement sur la vase. Cet ensablement s'est terriblement accéléré suite aux graves inondations de la vallée de la Somme et le curage du contre fossé qui entre directement dans l'étang

communal sans véritablement pouvoir en ressortir. En bref, l'étang est devenu le réservoir des boues du contre-fossé et voué à une mort certaine si rien ne peut-être engagé à grands frais qui ne sont malheureusement pas à la portée d'une petite commune.

La vocation de notre association est chasser le gibier d'eau de nuit de manière traditionnelle et ancestrale tout en respectant un PMA (prélèvement maximal autorisé) par la législation.

Un règlement intérieur strict encadre le bon fonctionnement pour un partage agréable des lieux.

L'association a pour vocation d'entretenir et aménager le patrimoine communal et l'environnement en accord avec la municipalité. Des journées de travaux sont programmées annuellement entre sociétaires pour effectuer le lourd entretien d'une zone humide et de la hutte. Le marais est un élément difficile à contrôler et qui nécessite une intervention permanente de l'homme. Sans un entretien régulier et bénévole des chasseurs, les zones humides se boiseraient et perdraient leur vocation d'accueil des espèces migratrices sur l'ensemble du territoire national.

Notre association adhère également à un programme scientifique de récolte d'ailes d'oiseaux destiné à apporter des données sur la connaissance des espèces migratrices.

Nous avons durant de nombreuses années organisé une journée porte ouverte annuelle afin de faire découvrir aux non- chasseurs ce qu'est notre loisir ou tout simplement aux BOURDONNAIS de pouvoir accéder à des lieux insoupçonnés.

Nous sommes en bonne relation avec le conseil général et le Conservatoire des sites naturels de Picardie à qui nous avons à plusieurs reprises autorisé l'accès pour diverses mesures et études de l'environnement.

Informations :

Monsieur Philippe BLIN

7 rue du Marais - 80310 BOURDON

Tél : 03.22.51.17.21

L'ASSOCIATION DE CHASSE DU MARAIS DE BOURDON (ACMB)

Créée en 1990, elle a pour missions d'organiser la chasse et de valoriser le marais de Louvières propriété de la commune. Celui-ci s'étend sur une superficie de 14 hectares et comprend une hutte de chasse.

L'association est dirigée par des habitants de Bourdon et regroupe une vingtaine de chasseurs, pour la majorité habitants de Bourdon et Flixecourt.

Ces passionnés entretiennent ce magnifique marais pour le mettre en valeur, le préserver et y pratiquer leur passion de la chasse au gibier d'eau.

Président : DUPONCHELLE Didier

Vice Président : DEMAGNY Fabrice

Secrétaire : DUPONCHELLE Gaëtan

Informations :

Monsieur Didier DUPONCHELLE

6 Route de Flixecourt -

80310 BOURDON

SOCIETE DE CHASSE DE BOURDON

Président : Monsieur DE LIEGE Thierry

Informations :

Monsieur DE LIEGE Thierry

8 Chemin Vert - 80310 CROUY

SAINT PIERRE

Tél : 03.22.51.09.73

Port : 06.07.25.45.62

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE BOURDON

L'association a été créée en 1997, de loi 1901, a pour principale activité le football, mais depuis quelques années maintenant elle se diversifie en faisant des concours de pétanque 2 à 3 fois par an et des randonnées pédestres.

Le but est de faire découvrir la pratique sportive aux enfants ainsi qu'aux adultes, et par la même occasion, faire vivre le village en proposant des manifestations

Président : COTTRELLE Dominique
Secrétaire : COTTRELLE Francesca

Informations :

Monsieur COTTRELLE Dominique
Port : 07.82.67.24.64
Madame COTTRELLE Francesca
Port : 07.82.23.59.51
2 Rue Gaston Bréant -
80310 BOURDON



ACPG-CATM-TOE-VEUVES DU SECTEUR DE PICQUIGNY SECTION DE BOURDON



Historique :

Fondée en 1947 par Alfred PETIT à son retour de Captivité

Plusieurs Présidents se succéderont

Paulette PETIT prendra le relais quelques années plus tard de 1984 à 1998.

André DECHOZ actuel Président sera élu en 1999

Les Anciens Combattants sont les mémoires vivantes des différents conflits du 20^{ème} siècle

14/18-39/45-Indochine-Algérie et les Opérations de Paix en Afrique- OPEX .

La Section de BOURDON compte à ce jour 26 Adhérents : 11 Anciens Combattants - 2 Veuves d'Anciens Combattants - 13 Sympathisants

Elle participe aux cérémonies patriotiques de la Commune du Canton et du Département

Informations :

Monsieur André DECHOZ
18 Bis Rue Gaston Bréant - 80310 BOURDON
Tél - Fax 03 22 51 18 14
Port - 06.71.86.65.97
Adsl 09.63.55.92.77
Email: famdechoz@orange.fr

CLUB LES AINES(ES) DE BOURDON

- ◆ Président : André DECHOZ depuis 1998
- ◆ 14 Adhérents qui se réunissent chaque premier jeudi du mois.
- ◆ Activités : Goûter, Carte, Triomino, réderie jusqu'en 2014
- ◆ Repas des mamies en Mars
- ◆ Repas du Club en Août
- ◆ Voyage avec les ACPG-CATM en principe Mars et Septembre de chaque année.

Informations :

Monsieur
André DECHOZ
Place de la Mairie
80310 BOURDON
Tél - Fax 03.22.51.18.14
Port - 06.71.86.65.97



CHE PETCHEUX D'BOURDON

Association Pêche - Etang communal

Président : Monsieur DUHAYON Michel

Animation de la journée Nationale de la pêche en Juin.

Informations :

Monsieur DUHAYON Michel
21 Rue de Louvières - 80310 BOURDON
Tél : 03.22.51.66.14

**Articles rédigés par les
Présidents des Associations**

MANIFESTATIONS

⚡ PÂQUES À CROQUER, LA CHASSE AUX ŒUFS ! ⚡

En ce lundi de Pâques 2014, par une belle matinée ensoleillée, une vingtaine d'enfants de tous âges, ont participé à la traditionnelle Chasse aux œufs organisée par la Commune.

C'est dans un petit écrin de verdure, au cœur de notre village, sur le terrain communal rue Gaston Bréant, que les gourmandises de chocolat ont été découvertes par les petits bourdonnais. Alors que les plus jeunes d'entre eux empruntaient le parcours « tout en herbe », les plus grands exploraient le petit sous bois en quête des friandises convoitées.

Dans un esprit de partage, la récolte des trésors fût mise en commun et distribuée équitablement entre les enfants.

Pour clôturer cette aventure, un rafraîchissement a rassemblé petits et grands.

Cette manifestation printanière propose à tous les habitants de notre commune un espace de rencontres et d'échanges, entremêlé de rires enfantins.

Nous saluons la présence d'une de nos aînées, Mme ROSE qui nous a offert par sa fraîcheur un trait d'union entre générations.



⚡ ON A FÊTÉ L'ÉTÉ EN MUSIQUE À BOURDON ! ⚡

Cette manifestation nationale de la fête de la musique le 21 juin a été l'occasion d'un rassemblement festif dans notre village.

Toutes les générations étaient présentes, des enfants jusqu'à quelques uns de nos aînés. Seul ou en famille, chacun était le bienvenu pour fêter l'évènement.

Autour de grandes tablées, les habitants se sont réunis pour partager dans la bonne humeur « le pain pâté » offert par la commune.

Certains se sont même essayés à quelques pas de danse au rythme du Rock and roll, de la valse, ou encore du disco.

Cette soirée placée sous le signe de la musique a donné le tempo aux habitants pour vivre ensemble un moment de spontanéité lors de cette fête populaire.



FÊTE DES MÈRES

◀ Joli mois de mai... ▶



Le 23, la municipalité a rendu hommage aux Mamans, en leur offrant un temps de pause tout spécialement dédié.
 En compagnie ou pas, des mamans de notre village se sont réunies pour partager, échanger, faire connaissance, se retrouver, dans une ambiance chaleureuse autour d'un buffet dînatoire.
 Pour célébrer cette fête des mères, quelques enfants ont apporté un poème, un dessin, affichant au grand jour par un beau soleil, l'Amour pour leur maman.
 Avant de se séparer, une rose a été offerte par les élus à chacune d'entre elles.

... À TRAVERS L'HISTOIRE

Les civilisations primitives célébraient la terre et la mère. Dans l'Antiquité les grecs fêtaient *Rhéa*, mère des dieux, tandis que les Romains fêtaient *Matralia* ou *Matronalia*, en l'honneur des femmes et des mères. Ces dernières, qui se rassemblaient au temple de Junon Licina, y recevaient des cadeaux et de l'argent.



Mars et Rhéa, par Rubens

Avec le christianisme, ces fêtes païennes sont oubliées et Marie, mère de Jésus, devient la figure emblématique de la mère.

En France, célébrer les mères et plus généralement la famille, est une idée de Napoléon Ier. Il est le précurseur de l'officialisation de cette fête des mères au printemps 1806.

En 1918, la ville de Lyon célèbre la journée des mères en hommage aux mères et aux épouses qui ont perdu leur fils et leur mari pendant la Première Guerre Mondiale.

En 1920, est élaborée une fête des mères de familles nombreuses puis le gouvernement officialise une journée des mères en 1929, dans le cadre de la politique nataliste encouragée après guerre.

En 1941, le régime de Vichy inscrit la fête des mères au calendrier, l'instaurant ainsi de façon officielle et ce pour inciter au repeuplement de la France, dont la population souffre de la Seconde Guerre Mondiale.



Après la guerre, cette fête est officialisée par la loi du 24 mai 1950 qui déclare que « la République française rend officiellement hommage chaque année aux mères françaises au cours d'une journée consacrée à la célébration de la « Fête des mères ».

La date en est fixée au dernier dimanche de mai (sauf si cette date coïncide avec celle de la Pentecôte, auquel cas elle est repoussée au premier dimanche de juin).

MANIFESTATIONS

JUILLET EN « FÊTE »

Ce début d'été 2014 fût sous le signe de la pluie ! Cependant, **samedi 5 juillet** selon la coutume, le repas champêtre organisé par l'Association des Anciens Combattants a réuni bon nombre de convives pour déguster le « fameux » gigot d'agneau de prés salé. Une belle occasion pour toutes les générations de partager autour de la table un moment de convivialité dans une ambiance bon enfant. A la tombée de la nuit, quelques inconditionnels de notre traditionnel Feu de la St Jean sont venus « grossir la troupe » pour assister à l'embrasement du bûcher. C'est avec difficulté, mais conviction, qu'élus et employés communaux ont finalement réussi à « allumer le feu » ! Le spectacle de ce grand feu de joie dans notre village nous rattache à des origines bien lointaines.



Le lendemain, **dimanche 6 juillet, jour de la fête locale**, le programme des festivités commence sous des trombes d'eau mais néanmoins dans la bonne humeur !

A l'affiche, promenade en calèche, fanfare, manèges et jeux picards.

C'est au son de la fanfare, rythmé par le pas de deux magnifiques chevaux « **Trait du Nord** » et « **Boulonnais** » en attelage, déambulant dans les rues de notre village, que les bourdonnais ont été invités à suivre le cortège.

Bravant le mauvais temps, les habitants se sont déplacés en nombre, parapluie à la main.

La récompense ne s'est pas faite attendre, le soleil a fait son apparition en fin d'après-midi pour le plus grand plaisir de tous.

A propos des jeux picards...

Il reste aujourd'hui une vingtaine de jeux picards pratiqués. Certains sont même devenus des sports reconnus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports : ballon au poing, longue paume, balle au tamis, javelot (tir sur cible) ou jeu de l'assiette.

La Picardie possède ce riche patrimoine sportif et ludique.

Les jeux traditionnels picards sont des jeux d'adresse, de stratégie ou de force. Juste après la Seconde Guerre Mondiale, les jeux picards sont exercés dans la rue ou les estaminés (cafés).

Mais il existe d'autres jeux traditionnels en bois d'origine paysannes, d'artisans ou bien encore de corporatistes, qui rappellent un moment de notre vie enfantine. Ils s'adressent à tous, il n'y a pas de limite d'âge. Tous ces jeux ont été pratiqués chez nos parents et voisins, dans nos campagnes, lors de veillées, fêtes familiales ou autre évènement festif.

L'histoire dit que...

Les feux de la Saint-Jean, repris par les chrétiens, auraient été inspirés des rites celtes et germaniques de bénédiction des moissons. Le bûcher de la Saint-Jean se pratiquait jadis à Paris, les autorités de la ville se chargeant de son organisation. Le feu était traditionnellement allumé par le roi de France en personne sur la Place de Grève (actuellement Place de l'Hôtel-de-Ville), coutume qui perdura jusqu'en 1648.



"Et l'on découvre que l'on peut jouer non pas pour gagner ou perdre mais tout simplement pour le plaisir."

Le Trait du Nord

Originaire de la région du Hainaut au Nord de la France. Il fait partie de la famille des chevaux Ardennais et semblerait, tout comme ce dernier, descendre du cheval de Solutré. Puissant et énergique, le cheval de Trait du Nord sait se montrer utile tant pour le débardage que pour les travaux agricoles. Il dispose d'un bon tempérament et détient de belles allures. Il est employé pour l'attelage de loisir et de compétition ainsi que pour le tourisme équestre.

**Le Boulonnais**

Surnommé le « pur-sang des chevaux de trait » ou le « colosse en marbre blanc », est une race de cheval de trait originaire du Boulonnais, sur la côte de la Manche, et historiquement élevé dans tout le Pas-de-Calais, la Picardie et le pays de Caux. La légende fait remonter son origine au passage d'étalons orientaux durant l'Antiquité, d'où sa ressemblance avec le cheval arabe, mais il est davantage influencé par les conditions climatiques et géographiques de sa région originelle.

**LE 13 JUILLET... BOURDON FLAMBOIE !**

En cette soirée d'été, les rues et le ciel de notre village ont brillé de « mille feux ».

C'est à la tombée de la nuit que se sont réunis, sur la place de la mairie, des habitants de tous âges pour perpétuer la tradition nationale de « la retraite aux flambeaux ».

Un air de Révolution en mémoire, ce cortège a parcouru les rues, les illuminant de leurs torches et flambeaux, jusqu'au terrain de football.

Là, s'étaient déjà rassemblés des habitants des villages environnants pour assister au feu d'artifice.

Bientôt les premiers tirs ont déchiré le silence de la nuit et inondé de lumière l'obscurité, sous les yeux éblouis des spectateurs.

Le bouquet final a tenu ses promesses, un florilège de « ooh » en marqua son succès.

Nous saluons tout particulièrement, la vaillance de notre doyenne, Evelyne COURCHELLE, présente pour cette manifestation.

Félicitations aux employés communaux pour leurs compétences techniques du tir du feu d'artifice et pour leur investissement dans sa préparation.

14 JUILLET, PRIX AUX LAURÉATS...

...« Des jeunes Bourdonnais se font remarquer ! »



Jour de Fête Nationale, après le traditionnel défilé aux Monuments aux Morts, la commune de BOURDON a eu le plaisir de récompenser ses jeunes diplômés. Autour du verre de l'Amitié, un prix leur a été remis.

Nous félicitons cette nouvelle génération pour leur résultat et leur souhaitons de poursuivre leur réussite dans leur cursus étudiant et leur parcours professionnel à venir.

MANIFESTATIONS

VEILLÉE CONTÉE : CHEMIN FAISANT, DE PAS EN PAGES

L'idée de cette veillée a été initiée par une Bourdonnaise, Mme Dominique CARON , en compagnonnage avec Brigitte LAMOURY, bénévole à la bibliothèque de Bourdon, avec la participation d'Edith LOURDEL bénévole à la bibliothèque de Seux et Mr Daniel CARON.

Ce projet a proposé, d'une part, un espace de partage, et d'autre part la valorisation de notre patrimoine culturel communal.

En effet, cette manifestation s'est déroulée au sein de l'église St Martin de Bourdon. C'est en ce lieu de spiritualité et de recueillement, situé à la croisée des routes de notre village, qu'a été proposé un voyage sur le thème du Chemin.

Cette ballade contée s'est inspirée des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, lieu d'un des « trois grands pèlerinages de la Chrétienté » depuis le IX^e siècle, avec ceux de Jérusalem et de Rome, et déclarés en 1987 « Premier itinéraire culturel » par le Conseil de l'Europe.

Nombreux sont les "pèlerins" qui ont emprunté ces routes, soit dans une approche dogmatique, soit dans une démarche initiatique comme une recherche spirituelle, une interrogation sur ce qui est important pour soi, pour "se trouver" ou "se retrouver".

Les contes et les lectures qui ont été entendus, ont été bâtis et inspirés d'après des extraits de romans, de poèmes, de textes autour des "chemins empruntés". Une invitation à la réflexion, une pause sur soi-même, un moment de sérénité.

Un public de tous âges a assisté à cette belle soirée, bercé par ces récits au son du violon de Léa.



« le chemin est une alchimie du temps sur l'âme ».

Jean-Christophe Rufin, médecin, écrivain et diplomate élu à l'Académie française, chemineau parmi tant d'autres, auteur du livre "Immortelle randonnée, Compostelle malgré moi"

Marie-Line PRUDHOMME

« DES SENIORS AUX AÎNÉS - UN TRAIT D'UNION »

Pour ne pas rompre avec la coutume, les membres du **Centre Communal d'Action Sociale** ont invité tous les habitants de la commune de plus de 60 ans et leur conjoint, à partager un apéritif dînatoire le samedi 20 décembre 2014.

C'est donc dans la salle de la mairie, décorée aux couleurs de Noël, que se sont retrouvés les seniors et les aînés de notre village pour ce traditionnel rendez-vous.

Ce rassemblement festif fût largement honoré par la population conviée et une belle occasion de rencontre, de retrouvaille, d'échange dans un lien de convivialité autour de quelques gourmandises partagées.

Cette manifestation populaire a été clôturée par la remise à chaque invité d'un cadeau dégustation des Saveurs de notre Terroir Picard.

La composition de ce présent a été imaginée afin de permettre de découvrir ou redécouvrir des spécialités culinaires des produits locaux de la Somme.

Marie-Line PRUDHOMME





UN NOËL INSOLITE

Le vendredi 12 décembre 2014, nous avons célébré le Noël des enfants, pour la première fois, en l'église de notre village. Pour cet événement exceptionnel, un sapin de 5 mètres et une crèche y avaient été installés. Pour animer ce temps fort de notre commune, il a été proposé un programme mêlant la sensibilité et la performance de deux jeunes artistes locaux :

Léa, chanteuse montante de talent, ouvrant et clôturant le spectacle, a enchanté l'auditoire en reprenant notamment la traditionnelle chanson de « Petit Papa Noël » accompagnée de tous les enfants.

Samuel Héroult, artiste issu d'horizons nouveaux des Arts de la rue et du cirque, nous a transporté à travers son numéro d'équilibre dans un univers d'émotions, peuplé d'acrobaties de haute voltige et d'humour.

A l'issue de leurs représentations, un buffet dînatoire a rassemblé petits et grands pour un moment d'échange. La soirée s'est prolongée par la remise des cadeaux aux enfants, en présence du Père Noël bien sûr !

Ce rassemblement populaire, ouvert à tous et marqué cette année par la présence des aînés, fût aussi l'occasion pour de nombreux Bourdonnais et Bourdonnaises de découvrir ou redécouvrir le cœur de leur église.

Nous remercions bien sincèrement les employés communaux pour leur participation aux préparatifs de cette fête et l'Abbé JOUY d'avoir ouvert les portes de l'église St Martin de Bourdon pour y partager l'esprit de Noël.



Remerciements aux habitants qui ont répondu présents, de plus en plus nombreux, aux manifestations tout au long de cette année 2014. Cette participation est le témoignage que le lien social au sein de notre village est bien vivant et que ces rendez-vous populaires participent à l'entretenir.

PROJETS

*Réalisation
Travaux en cours
Aménagement*

Salle Multi-Activités

Le projet de la salle multi-activités émane du conseil municipal de 2008. Il en a choisi le maître d'œuvre, OPEIC Bâtiment, a établi les premiers plans et a effectué les premières démarches de demandes de subventions.

En 2011 le nouveau conseil élu décide de poursuivre le projet.

Des modifications doivent être apportées aux plans initiaux dû à l'augmentation du coût des matériaux depuis 2008, soit environ 5% par an.

Ceci impacte sur le volume de la salle, qui doit être un peu réduit et sur le revêtement du parking qui ne sera pas en bitume en totalité mais en émulsion gravillonnée sur les 2/3 de sa surface.

De plus, une anticipation des travaux du parking a été nécessaire afin de ne pas perdre la subvention des amendes de police.

Début 2014, la validation du permis de construire est obtenue, avec une exigence de l'architecte des Bâtiments de France qui impose une verrière entre l'ancienne et la nouvelle salle. Le Marché Public est établi.

Cependant, le projet n'a pas encore été mené à son terme.

A son élection en mars 2014, le conseil municipal actuel reprend en priorité le dossier et décide après étude de poursuivre le projet.

Dans un premier temps, l'objectif est de réduire au maximum le coût global imputé à la commune pour cette construction.

Plusieurs leviers sont exploités, dès les premiers jours après les élections, pour répondre avec **efficience** aux enjeux financiers du projet de la nouvelle salle :

- ◆ **Instruction d'un dossier de demande de prorogation de la subvention de l'Etat (DETR)** pour ne pas la perdre, la date butoir pour son octroi étant venue à échéance.
- ◆ **Faire une demande de revalorisation de la subvention du Département (CIDT) auprès du Conseil Communautaire par l'intermédiaire de son Président, M. Philippe FRANCOIS.**

En effet, suite à l'abandon de projets de certaines communes ayant sollicité une subvention CIDT, les élus de la CCOA ont voté à l'unanimité d'accorder une augmentation de 12% de notre subvention de base.

- ◆ **Solliciter et obtenir une participation de l'enveloppe parlementaire auprès du sénateur DUBOIS.**





... avec **efficience** dans sa gestion administrative :

- ◆ Mise en place de la procédure d'ouverture des plis du Marché Public pour le choix des entreprises.
- ◆ Passage à la Commission de sécurité de la Préfecture de la Somme et l'obtention de commencement des travaux, sous condition de modifications de l'architecture intérieure.
En effet, la commission rejette l'installation d'une cloison amovible entre la salle existante et la nouvelle pour des mesures de sécurité.
- ◆ Vote par le Conseil municipal du plan de financement du projet et du prêt bancaire.

... avec **efficience** dans l'amélioration de l'équipement et du potentiel de la salle :

- ◆ Ajout d'un éclairage public sur le parking, dont une demande de subvention auprès d'IDEAL a permis d'obtenir 30% du coût.
- ◆ Uniformisation du type de chauffage sur l'ensemble de la surface (chauffage au sol)
- ◆ Implantation de 3 thermostats d'ambiance pour optimiser les économies d'énergie

- ◆ Ajout d'un « limiteur » de son, en complément des matériaux phoniques prévus
- ◆ Implantation d'une baie informatique, d'un rétroprojecteur avec prises VGA, HDMI , et d'une borne WIFI.

Pour conclure, ce projet a eu depuis son initiation en 2008 l'aval de 29 élus repartis sur 3 conseils municipaux. Un projet de longue haleine donc, qu'il devenait urgent de mener à terme afin de limiter son coût pour les finances de la commune.

Il a obtenu 45% de subventions, ce qui est dans le contexte actuel inespéré au vue de la baisse vertigineuse des aides publiques, dotations pour l'aménagement et le développement des communes.

Les travaux de la nouvelle salle devraient être terminés en fin d'année, pour une ouverture à la location courant 2016, après validation de la Commission de sécurité.

Remerciements à notre secrétaire de mairie, Mme Christine SAINT, pour son professionnalisme dans la participation de l'instruction administrative de ce projet à responsabilités.

Anthony DELASSUS

PROJETS

*Réalisation
Travaux en cours
Aménagement*



« ILLUMINATION »

De nouvelles illuminations ont été posées sur le parvis de l'église, le pignon de la mairie, la façade de la salle communale, en complément de celles existantes égayant ainsi notre village lors des fêtes de Noël et de la St Sylvestre.

Ces illuminations furent en lien avec le magnifique spectacle de Noël des enfants de Bourdon, organisé en l'église St Martin qui domine par la splendeur de son clocher classé, le cœur de notre village.



« FLEURISSEMENT »

Un réaménagement a été réalisé pour la majorité des massifs d'ornement de BOURDON sur le thème «**fleurs et plantes des marais** ».

Ce concept a été réfléchi et mis en place afin d'harmoniser l'embellissement de notre village avec l'écosystème végétal qui l'entoure et le caractérise.

Des vivaces portant le nom de **Graminée Carex, Armenia, Heuchère, Doronic, Aster, Campanule, Coreopsis, Delphinium, Rudbeckia**, plantées avec soin par nos employés communaux ornent dorénavant les parterres de notre village.

Pour limiter l'entretien de ces nombreux massifs (plus de 30 sur l'ensemble de la commune), des copeaux de bois y ont été déposés.

Anthony DELASSUS



« CIMETIERE »

En juillet 2014, les travaux de finition du mur de soutènement ont été menés à terme grâce notamment au savoir-faire de notre employé communal, Monsieur Joao MENDÉS.

Le columbarium, dont l'accession était compromise en raison de l'absence de 2 portes en marbre refermant les niches recevant les urnes cinéraires, est maintenant restauré afin d'y accueillir décentement les cendres des défunts.

« SIVU »

Des travaux, par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Picquigny, ont été effectués à la fin de la rue du 11 novembre, en direction d'Yzeux.

La voirie et sa bordure présentaient un début d'affaissement qui, à court terme serait devenu dangereux pour les usagers.

Ces travaux ont consisté principalement en la pose d'un mur de soutènement de type «chapsol», sur lequel par mesure de sécurité un grillage a été ajouté.

Rue du Pont d'Hangest, des travaux concernant la modification du réseau d'assainissement pluvial ont également été réalisés par l'intermédiaire du SIVU.

En effet, les eaux pluviales de cette rue étaient canalisées à l'intérieur d'une parcelle privée. Ces travaux ont permis d'éliminer le désagrément subit par le propriétaire de ce terrain, en détournant les eaux de pluie dans un fossé communal.



PROJETS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)



Le PLUI s'élabore autour d'une réflexion collective des élus de la **Communauté de Communes de l'Ouest Amiénois (CCOA)**, pour aboutir à un document d'urbanisme réglementaire.

Son élaboration s'échelonnera sur 4 années, de mai 2014 à janvier 2018.

- ◆ La première phase réalisée de mai 2014 à avril 2015, a consisté à établir un état des lieux de notre territoire sur les domaines suivants : Population, Habitat, Equipements, Economie, Emploi, Commerce, Déplacements, Tourisme, Environnement, Paysage, Patrimoine locaux, Morphologie urbaine, Agriculture, Foncier, Réseaux.
- ◆ La deuxième phase, intitulée «projet de territoire », a débuté.

Deux réunions publiques à l'échelle de l'intercommunalité seront proposées à ce sujet.

A son aboutissement le PLUI remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme existants.

Anthony DELASSUS



ENVIRONNEMENT

Reprise en main du réseau PLUVIAL



Lors des épisodes pluvieux intenses, nous avons constaté des dysfonctionnements du réseau pluvial de BOURDON majoritairement rue du 11 Novembre 1918, rue du 8 Mai 1945 et rue du pont d'Hangest.

Nos actions ont consisté, dans l'urgence, en premier à demander au Conseil Général l'entretien des noues d'infiltration sur le plateau en Amont du cimetière Allemand et des caniveaux entre les deux ponts route d'HANGEST sur la Départementale 81 hors de la commune.

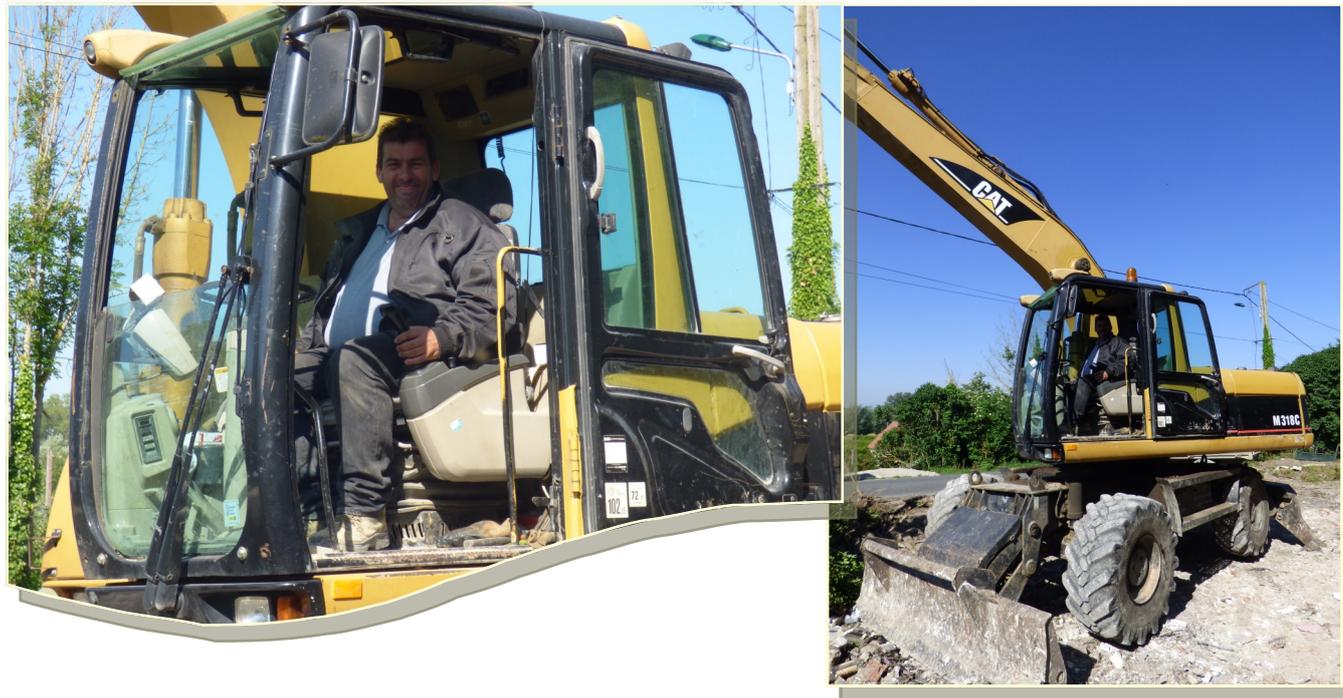
Dans un deuxième temps, des travaux rue du pont d'Hangest ont permis une meilleure gestion des eaux pluviales de la rue et une remise en état du fossé d'infiltration.

Mais la principale action entamée est le lancement d'un diagnostic interne des réseaux accompagné d'un curage hydrodynamique des canalisations pour supprimer toutes les obstructions, maintenir l'écoulement et un nettoyage des regards. La première phase a été réalisée sur les rues de Louvières et du 11 Novembre 1918.

Si possible, une deuxième sera lancée dans le deuxième semestre 2015.

Franck PIETERS

COUP DE PROJECTEUR



Remerciements à Monsieur **Jean-Noël DUPONT** pour sa participation bénévole à la construction du bûcher de notre feu de la Saint Jean.



Règlementation... Petit rappel

Entretien des terrains : afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes dans les jardins et terrains situés dans la commune

Taille des haies : Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin et sur la voie publique. Le voisin n'a pas le droit de couper les branches qui dépassent dans son terrain mais a le droit d'exiger qu'elles soient coupées.

Nettoyage et entretien des trottoirs et caniveaux : Il est de la responsabilité de chaque habitant de nettoyer (balayer, désherber...) le trottoir et le caniveau devant son domicile, de façon à maintenir un état de propreté. Le nettoyage fait par les employés communaux est un service supplémentaire rendu par la municipalité.

Respect du voisinage : Respecter la tranquillité d'autrui et l'environnement c'est créer les bonnes conditions d'une meilleure vie communale. Attention aux bruits, de jour comme de nuit, si besoin prévenez vos voisins !

Les animaux : Veillez à ne pas laisser les animaux en liberté, divaguer sur la voie publique, seul, sans maître. Munissez-vous d'un sac en plastique pour ramasser les déjections canines. Un geste simple pour la qualité de vie de tous.



INFOS PRATIQUES

PREFECTURE

51 Rue de la République
80020 AMIENS CEDEX 09
03.22.97.80.80

TRESORERIE

42 Rue Jean Choquet
80310 PICQUIGNY
03.22.51.40.15

CENTRE DES IMPÔTS

Service du Cadastre
1 Rue Pierre Rollin
80023 AMIENS CEDEX
03.22.46.83.83

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

44 Rue du Soleil Levant
BP 840 - 80108 ABBEVILLE CEDEX
03.22.25.31.80

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

(Batiments de France)
5 Rue Henry Daussey
80000 AMIENS
03.22.22.25.10

ASSOCIATION D'AIDE ET DE MAINTIEN À DOMICILE (A.M.D)

28 Rue Roger Godard
80420 FLIXECOURT
03.22.51.48.50

ECOLE D'HANGEST-SUR-SOMME (Ecole de rattachement)

Route d'Abbeville
80310 HANGEST-SUR-SOMME
03.22.51.35.83

BUREAU DE POSTE

Rue Cahos - Mairie
80310 HANGEST-SUR-SOMME

PHARMACIE DE LA NIEVRE

6 Rue de la République
80420 FLIXECOURT
03.22.51.60.92

PHARMACIE DUSAUSOY DEVRED

28 Rue Thiers
80420 FLIXECOURT
03.22.51.60.31

PATINOIRE "L'iceberg" DE FLIXECOURT

Rue Philippe Hermenault
80420 FLIXECOURT

VOX CINEMA

11 Bis Rue Ambroise Croizat
80610 SAINT-OUEN
03.22.52.97.49

CAJ DE PICQUIGNY

118, rue du Marais
80310 PICQUIGNY
03.22.51.23.59

OFFICE DU TOURISME DE L'OUEST AMIENOIS

11 Rue du Pont
80470 AILLY-SUR-SOMME
08.22.51.46.85

Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h - 18h
Mardi : Fermé
Mercredi : 11h - 12h
Jeudi : 14h - 16h
Vendredi : 14h - 16h

Téléphone : 03.22.51.59.72
Mail : mairie-de-bourdon@wanadoo.fr

Permanences des élus :
Mardi 18H30 / 19H30

Bibliothèque

Horaires d'ouverture

Mardi : 18h - 19h30
Vendredi : 18h - 19h30

Déchets ménagers

Ramassage des conteneurs ménagers (poubelles noires)
- tous les vendredis.

Ramassage des conteneurs tris sélectifs (poubelles jaunes)
- tous les jeudis des semaines impaires.

DECHETTERIE
LA CHAUSSÉE TIRANCOURT
03.22.51.97.50

Mairie d'Hangest-Sur-Somme

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
14H30 - 17H30

SAMEDI
9H00 - 12H00

Numéros d'Urgences

Gendarmerie Nationale

28 Rue de Vignacourt
80420 FLIXECOURT

03 22 39 45 17 ou 17

POMPIER : 18

SAMU : 15

CENTRE ANTIPOISON D'AMIENS :
0 825 81 28 22

Transport(s) :

Gare SNCF de proximité à
HANGEST-SUR-SOMME
Rue du Onze-Novembre
80310 HANGEST-SUR-SOMME
A 15 minutes à pieds / 5 minutes en voiture

Arrêt de bus Bourdon :
Rue Gaston Bréant
(à côté de la mairie)

Marchés Locaux :

HANGEST-SUR-SOMME :
VENDREDI MATIN

FLIXECOURT :
VENDREDI pendant les semaines impaires

BOULANGERIE
« Aux bons pains d'Argoeuvois »
Du mardi au dimanche
Passage dans le village en semaine : 11h30
et le week-end : 12h00

Site internet de la commune de Bourdon :
<http://ville-bourdon.fr>

80.123

Les mots de Remerciements

La réalisation de ce premier numéro « 80.123 » a été possible grâce au concours et à l'énergie d'une équipe à qui je voudrais témoigner toute ma reconnaissance.

Petit clin d'œil à Margot pour ses précieux conseils.

Remerciements tout particuliers à Justine VILLAIN, pour sa patience, sa disponibilité, sa bonne humeur et surtout pour son savoir-faire créatif qui a largement contribué à la construction de ce journal.

*Marie-Line PRUDHOMME
Adjointe au Maire
Déléguée à la Communication Municipale*

*Conception et Rédaction : Marie-Line PRUDHOMME
Conception et Mise en page : Justine VILLAIN (Stagiaire en BTS Communication 1ère année)
Rédacteurs : Anthony DELASSUS / Alain DUPUIS / Franck PIETERS
Assistants : Benoît DEPORTER / Georges LECOCQ / Gabin LEROY
Assistante Technique : Christine SAINT
Imprimé par la Mairie de Bourdon*



D 57

~~BOURDON~~

